

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 220 JUIN 2010

H U M E U R D E B L É

POLITIQUE DU CHIFFRE

Le Gouvernement ayant été accusé d'avoir reculé sur l'Environnement lors de l'examen de la loi « Grenelle 2 » au Parlement, la Secrétaire d'Etat à l'Écologie a déclaré dans la presse qu'elle voulait être jugée non sur des symboles, mais sur des résultats. Et de citer comme exemple « le nombre de produits phytosanitaires retirés du marché... ».

Voir un indicateur de résultat dans le nombre de produits phytosanitaires retirés du marché pose problème. La tentation peut être grande de faire du chiffre, hors toute considération de rationalité, tant sur le sujet les esprits sont conditionnés. Ce ne serait pas là sortir du champ du symbole... La vraie politique à mener dans le domaine des phytosanitaires, qui passe par la prise en compte de leurs avantages autant que par l'évaluation de leurs inconvénients, est connue et ses

résultats n'ont jamais cessé de progresser. Elle vise à l'amélioration des produits et, sur les exploitations, à l'innovation technologique ainsi qu'à davantage d'anticipation et de qualité des équipements pour maîtriser les risques.

A vouloir par principe des retraits plus fréquents et des autorisations de produits nouveaux plus comptées, on ne peut que paralyser les agriculteurs face à des dégradations de récoltes, faire tort à la qualité de leurs productions et affaiblir leurs exploitations. En outre, avec un choix limité de produits, l'accoutumance des parasites et prédateurs risque davantage de survenir, obligeant à utiliser des doses plus élevées de produits.

MARCHÉS

UNE OUVERTURE SIGNIFICATIVE POUR LE BLÉ FRANÇAIS SUR L'EXTRÊME-ORIENT

En application de conventions datant de la fin de la seconde guerre mondiale, le Japon, premier importateur mondial de céréales, ne s'approvisionnait pratiquement jusqu'ici qu'aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. Mais ces conventions sont maintenant venues à échéance. C'est dans ce contexte que s'est conclu début mai un accord entre le groupe de négoce japonais Marubeni et le groupe coopératif français Sénalia, premier prestataire de services de stockage, de manutention et de logistique sur le port de Rouen pour les grains.

Cet accord prévoit la création d'une société commune dans le cadre de laquelle Sénalia facilitera le chemin de Marubeni dans ses achats sur le marché français et l'assistera pour leur exécution sur le plan logistique. Dès le début de l'été, Marubeni, qui dispose de sa propre flotte, devrait procéder à un premier chargement à Rouen. L'objectif pour la campagne 2010-11 serait d'atteindre 600 000 tonnes de blé et d'orge.

Cet accord est d'autant plus encourageant pour le secteur français des grains que Marubeni n'est pas seulement le premier importateur de céréales au Japon, avec 5 Mt par an, mais aussi qu'il en fournit 15 autres à des pays asiatiques tels que le Vietnam, la Thaïlande, la Corée du Sud et qu'il serait également intéressé par différents co-produits destinés à l'alimentation animale (drêches de céréales, tourteaux d'oléagineux, pulpes de betteraves).

POLITIQUE AGRICOLE

USA : PREMIÈRES ESCARMOUCHES SUR LA POLITIQUE AGRICOLE POST 2012

Aux Etats-Unis, le débat public a démarré sur la loi agricole (Farm Bill) qui devra succéder à celle qui a été votée pour la période 2010-2012. Plusieurs spécialistes du secteur au Congrès ont récemment accusé le ministre de l'Agriculture de se montrer davantage soucieux de revita-

lisation du monde rural et de développement de circuits courts que de soutien à l'agriculture. Ils lui ont reproché de méconnaître le rôle de l'agriculture traditionnelle comme pourvoyeuse d'alimentation à bon marché de la grande majorité des américains et comme source importante de devises. Selon les commentateurs, le positionnement du ministre aurait surtout à voir avec la préparation des élections législatives de novembre, mais le prochain Farm Bill devrait être l'œuvre du Congrès, comme d'habitude. Cette prééminence a d'ailleurs été rappelée sans ambiguïté par le président démocrate de la Commission agricole de la Chambre des représentants. Le prochain Farm Bill devrait de ce fait rester très orienté vers les soutiens classiques à l'agriculture et tenir peu compte des négociations de l'OMC. Le véritable débat aura lieu entre les congressmen « agricoles ». Il opposera ceux qui voient dans les aides directes la meilleure garantie de survie des exploitations et ceux qui préféreraient à partir des mêmes crédits une politique de développement de l'assurance chiffre d'affaires. Un autre élément d'incertitude est l'éventualité d'une loi d'austérité financière en fin d'année après les élections. Ce facteur pourrait peser lourd.

SCIENCES

VÉGÉTAUX ET TENEUR EN CADMIUM : UN PHÉNOMÈNE À MIEUX COMPRENDRE

Dans une recommandation récente, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) conclue que l'exposition humaine au cadmium par voie alimentaire ne devrait pas être supérieure à une norme réduite de 2/3 par rapport à ce que propose jusqu'ici l'OMS.

Cela conduit à s'interroger sur la manière de lutter contre la contamination des productions agricoles par ce métal lourd que contiennent naturellement les sols et que leur apportent accessoirement des retombées de pollutions atmosphériques, ainsi que l'utilisation d'engrais minéraux, de boues d'épuration, de compost, d'effluents animaux et de certains pesticides. En effet, il n'y a pas de lien direct entre la teneur en cadmium des sols et sa concentration dans les végétaux et les hypothèses sur les facteurs de transfert de l'un à l'autre (acidité des sols, faiblesse relative de leur



AGPB
CÉRÉALIERES DE FRANCE

teneur en matière organique, usage répété de phosphates, variétés plus ou moins propices) manquent de solidité. En outre, des différences de transfert sont constatées d'une année à l'autre sur un même site et pour une même variété sans que l'on sache l'expliquer clairement.

Cette situation témoigne des difficultés parfois rencontrées pour concilier pré-occupations sanitaires et gestion réaliste des contraintes pouvant en résulter pour les agriculteurs et les filières agro-alimentaires. Elle appelle en la circonstance à se donner au plus vite les moyens de mieux connaître le sujet, en sachant qu'une approche intégrée de tous les phénomènes de toxicité naturelle (par les mycotoxines, le cadmium, le plomb, l'arsenic) permettrait d'éviter les incohérences susceptibles de résulter d'approches ponctuelles.

FILIÈRES

BIOMASSE ET ÉNERGIE : DES RÉFÉRENCES EN TOUS GENRES APRÈS 4 ANS DE TRAVAUX

Quelles sont les cultures ligno-cellulosiques les mieux adaptées à la production de bioénergie - en particulier celle de biocarburants de deuxième génération - en fonction de la localisation de cette production, des sols et climats, des systèmes d'exploitation agricole et forestière, des exigences techniques et économiques des industriels, de l'objectif d'amélioration des bilans énergétiques et environnementaux des filières ?

C'est à cette question complexe que répondent les résultats du programme national d'étude « REGIX, biomasse pour l'énergie », présentées le 4 mai dernier à Lyon après quatre ans de travaux. Les conclusions de ces travaux vont jusqu'à proposer une méthodologie et des outils pour évaluer les gisements potentiels de biomasse agricole et forestière, tout en fournissant des analyses et des chiffres des techniques utilisées pour mobiliser celle-ci.

Le programme REGIX est coordonné par un GIE constitué entre ARVALIS, l'institut technique des céréaliers, et ONIDOL, l'interprofession des grains et fruits oléagineux. L'INRA et d'autres partenaires, en particulier dans les filières forestières, y sont associés. REGIX est financé par l'Agence Nationale de la Recherche et son suivi est assuré par l'ADEME.

ARRIVÉE SUR LE MARCHÉ DE LA CHAUDIÈRE À BIOMASSE D'UN AGRICULTEUR BRIARD

Une jeune société, « La Chaudière de la Brie »®, commercialise depuis peu une chaudière à biomasse utilisée sur une ferme de Seine-et-Marne dont les bâtiments comprennent plusieurs logements. Cette chaudière a vu le jour à l'initiative de l'exploitant et sa mise au point a bénéficié de l'aide financière du Centre francilien de l'innovation, ainsi que de l'appui scientifique d'un centre de ressources technologiques agréé, l'ARIPA, et de tests du Centre technique des industries aéronautiques et thermiques (CETIAT), qui l'a par ailleurs homologuée.

Toutes sortes de biomasse combustible peuvent être utilisées, tels que résidus de céréales (grains impropres à la commercialisation en l'état), boudons de paille, de sciure, de poussière, de feuilles mortes ou encore déchets de bois, coques de fruits secs, noyaux etc. Les réglages propres à chaque combustible pour la combustion, la température des fumées et le rythme de nettoyage des grilles de foyer sont pilotés par automate programmable.

D'une puissance de 150 kW/h, la chaudière est destinée à équiper de grandes demeures, des bureaux, écoles, des équipements sportifs couverts, des lieux de culte, des entrepôts, des supermarchés etc. Elle permet d'économiser substantiellement sur la facture annuelle de combustibles, jusqu'à 66% avec des résidus de céréales par rapport à du fioul.

Renseignements : 01 64 07 70 25/06 22 42 45 27 - www.ferme degrandmaison.fr

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



DES CÉRÉALES POUR LES NOUVELLES BOUGIES VOTIVES DE LOURDES

Avec la Ciergerie lourdaise comme partenaire, la Société midi-pyrénéenne Végéplast, spécialisée dans la production de bioplastique à base de céréales, va fournir aux sanctuaires de Lourdes des bougies votives « biodégradables ». Les commandes porteront sur 300 000 ex. par an. La bougie votive est traditionnellement placée dans un récipient en matière plastique ou en verre ou en métal. A Lourdes, ces récipients représentent après usage des volumes de déchets importants. Grâce à sa biodégradabilité intégrale, le récipient nouveau conçu par Végéplast sera éliminé naturellement et à moindre coût après utilisation. Quant à la bougie placée à l'intérieur, la Ciergerie lourdaise fait bonne mesure en ayant recours à une cire végétale à base de soja.

INFOCHIFFRES

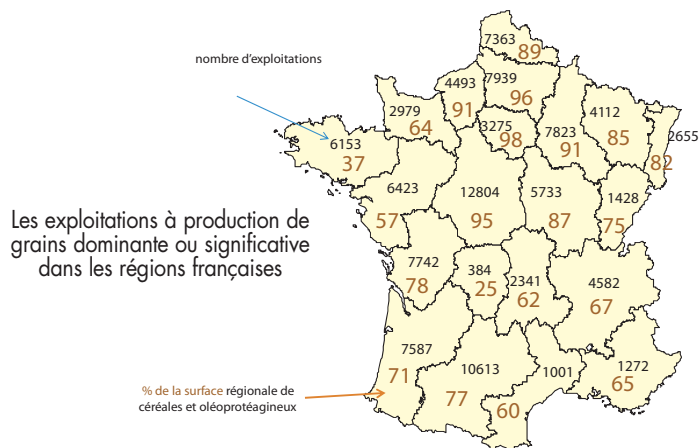
VENTES DE MACHINES À PAIN EN FRANCE EN 2009 : RETOUR À LA CASE 2006

Par rapport aux 929 000 unités commercialisées durant l'année 2008, les ventes de machines à pain en France ont baissé de 40% en 2009 selon les données du Groupement interprofessionnel de fabricants d'appareils ménagers (GIFAM). Elles n'ont atteint que 558 000 unités, soit un quasi-retour aux 545 000 de 2006. Avec un taux d'équipement des ménages s'élevant maintenant à 25%, le marché des machines à pain semble avoir atteint le stade de la maturité.

De leur côté, les ventes de farine en sachet, sur lesquelles influe le nombre total de machines en service, ont progressé de 1% en super et hypermarchés classiques. Il est possible toutefois que le taux soit plus élevé pour l'ensemble des magasins commercialisant de la farine. En effet, les discounters allemands implantés en France commercialisaient l'année dernière à des prix très compétitifs des farines venues d'outre-Rhin.

LES « CÉRÉALIERS », PHOTO DE FAMILLE

La manifestation des producteurs des grandes cultures du 27 avril à Paris a étonné par le nombre de régions qui se sont mobilisées au-delà du grand Bassin parisien. La production de grains constitue en fait une dominante ou une activité significative sur un grand nombre d'exploitations professionnelles françaises : 109 000 sur 326 000. Ces 109 000 exploitations -73 000 à dominante grains, d'une taille moyenne de 116 hectares ; 36 000 de culture-élevage, d'une taille moyenne de 104 hectares- cultivent 80% des surfaces de céréales et d'oléoprotéagineux mises en valeur par l'ensemble des exploitations professionnelles.



Source Agreste 2007, OTEX 13+14+81+82

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.